



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 28 février 2008
N° CERTA-2008-AVI-109

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité de OpenBSD

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-109>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-109
Titre	Vulnérabilité de OpenBSD
Date de la première version	28 février 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité de OpenBSD
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

OpenBSD versions 4.2 et antérieures.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans OpenBSD permet à un utilisateur distant de provoquer un déni de service.

4 Description

Une erreur a été identifiée dans le noyau de OpenBSD. Celle-ci est relative à la mise en œuvre du support du protocole IPv6 (IP version 6). Cette vulnérabilité permet à un utilisateur distant de provoquer un déni de service du système vulnérable par le biais d'un paquet IPv6 construit de façon particulière.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Site de OpenBSD :
<http://www.openbsd.org>
- Bulletins de sécurité OpenBSD :
<http://www.openbsd.org/errata.html>

Gestion détaillée du document

28 février 2008 version initiale.